



SECTEUR CGT CHEMINOTS REGION DE NANTES

DECLARATION AU CER DU 23 février 2011

Monsieur le Président,

Après la Tunisie et l'Égypte la contestation s'est étendue à de nombreux peuples du Maghreb et du Moyen-Orient. Jordanie, Yémen, Lybie, Maroc, Algérie, Iran, Bahreïn autant de peuples qui refusent de se soumettre plus longtemps au joug de régimes totalitaires et qui portent le droit à la démocratie, l'éducation, à une vie décente. La CGT proteste contre les restrictions aux droits de manifestations opposées aux travailleurs qui souhaitent exprimer leurs aspirations et défendre leurs revendications. La CGT appelle les autorités à ne pas faire usage de la violence et de la répression, particulièrement en Lybie et en Algérie. La CGT exige en Algérie et en Lybie comme ailleurs, le respect des libertés syndicales et du droit de manifestation, conformément aux conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

SANCTIONS THOUARS

Dans ce contexte, bien que regrettant vivement les procédures de sanction lancées à l'encontre de 12 cheminots de Thouars suite au conflit d'octobre, la CGT se félicite de la décision prise par la Direction Régionale de les lever. Plutôt que de céder aux tentations de « matraquer » ces cheminots pour l'exemple, ce qui est malheureusement devenu monnaie courante dans l'entreprise ces dernières années, vous le choix a été fait de rester mesuré et de ne pas sanctionner pour faits de grève. La CGT espère y voir le signe d'une légère, mais significative, amélioration du dialogue social sur la région, et souhaite que cet infléchissement s'étende plus largement, notamment dans l'écoute et dans la prise en compte des revendications portées par les cheminots et la CGT. C'est le prix à payer pour un dialogue social apaisé, serein, le seul capable de faire progresser les conditions de vie et de travail des cheminots tout en assurant le développement de l'EPIC SNCF.

Cette écoute et cette prise en compte des revendications seront d'autant plus importantes que les dernières nouvelles de l'entreprise, de sa gestion, ne sont pas bonnes loin s'en faut.

BUDGET 2010

En effet, brièvement résumé, hors effets de croissance externe, les comptes 2010 reviennent dans le vert. Mais ces résultats positifs ont été réalisés sur le dos des usagers et des cheminots puisqu'ils ne proviennent pas d'une reprise significative des trafics, mais d'un effet de hausse des prix conjugué à une politique drastique d'économies sur les charges (de personnel notamment avec 200 millions d'économies, soit un peu plus de 4 000 cheminots en moins en effectifs moyens sur 2010). Aucune surprise sur le groupe, c'est sur l'EPIC que tous les efforts ont été consentis, y compris en matière d'économies sur les investissements. Cerise sur le gâteau, la SNCF versera un dividende de 69,3 millions d'€ à l'Etat. De plus, lors du CA de la SNCF, Guillaume Pépy a dévoilé sa deuxième lettre de mission en trois ans, qu'il a obtenu de Sarkozy, sorte de garantie sur l'avenir, de façon à pouvoir dire le moment venu « ce n'est pas ma faute à moi, c'est la faute à l'autre ». Dans son contenu, aucune surprise, il faut poursuivre les économies.

Sur les salaires, et afin de rétablir la vérité sur les mensonges colportés dans la presse et organisés malhonnêtement par la Direction de l'entreprise ces derniers jours, la CGT rappelle, n'en déplaise au « Manager de l'année », que cette réunion s'est déroulée dans le cadre d'actions sur tout le territoire national. Plus d'une centaine de DCI, des arrêts de travail locaux, des rassemblements, des dépôts de motions dans les établissements et les directions régionales et plus de 50 000 signatures de pétitions, dont 3 000 pour la région, exigeant des augmentations générales de salaires, sont des éléments qui n'amènent pas à penser qu'il ne se passait rien.

La réunion d'hier a confirmé le versement d'un dividende aux cheminots de moins de 75 € bruts (6,16 € bruts/mois) au titre des résultats 2010. Quand on met en perspective cette aumône généreusement consentie aux cheminots par la Direction de la SNCF avec les 270 millions d'€ d'économies et de dividende cités précédemment on peut estimer que Monsieur Pépy à un sens de l'humour qui lui est tout à fait propre, humour que les cheminots et la CGT ne goûtent vraiment pas.

Concernant les mesures 2011, la direction a pris la décision unilatérale d'augmenter les salaires de 0,5% au 1er avril 2011. Pardonnez moi l'expression Monsieur le Président, mais Monsieur Pépy voudrait « se foutre de la gueule des cheminots » qu'il ne s'y prendrait pas autrement. L'inflation prévue pour l'année 2011 est estimée aux alentours de 1,6% et ce n'est pas l'intention du gouvernement d'augmenter de 5% le prix du gaz au 1^{er} avril, ce qui représente une hausse annuelle de 20% rien que pour ce fluide, qui viendra la démentir. Cumulé à l'objectif de réduction de la masse salariale de - 0,2 à -0,3% par le biais des notations et considérant que les dividendes salariaux ne rentrent pas dans les cotisations comptant pour le financement du régime de retraite, la perte de pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités sera considérable et s'ajoutera à un contentieux salarial déjà très élevé. L'absence de mesures salariales de haut niveau constituera une triple peine pour les cheminots (retraites, salaires, notations), ce à quoi la CGT se refuse catégoriquement.

Pour que tout soit parfaitement clair, puisque l'occasion nous en est donnée, la CGT n'assumera à aucun moment les conséquences du simulacre de négociations salariales qui ont eu lieu l'année dernière. La CGT n'a d'aucune manière empêché l'entreprise d'augmenter plus les salaires qu'elle ne l'a fait. La SNCF à toute latitude pour le faire s'il elle le souhaite. La CGT assume en revanche parfaitement le fait d'avoir refusé de céder au chantage à la signature pour des clopinettes, considérant que les cheminots méritent plus que ce que l'entreprise veut bien leur accorder. Mais peut-être que cet argument échappe à ceux qui n'ont pas hésité à se compromettre en accréditant au passage la démarche de compression des salaires menée depuis plusieurs années ? Les cheminots n'ont pas à tendre la main pour recevoir leur dû, il leur revient de droit.

Certes la Direction nationale travaille sur des pistes dans le cadre de la Table-Ronde salaires et des bilatérales qui la précéderont, notamment sur l'évolution des primes de travail pour les cheminots qui sont en dessous du code prime trois, ainsi que sur la mise en œuvre du 13^{ème} mois, revendications depuis longtemps portées par la CGT, mais comment s'en contenter au vu des précédentes contre-mesures ?

Aussi, vous comprendrez que les cheminots avec la CGT attendent des mesures salariales fortes et urgentes de la part de la Direction de l'entreprise :

- Par une augmentation générale significative des salaires et des pensions dès le 1er janvier 2011, prenant en compte au minimum la perte de pouvoir d'achat 2010 et le niveau d'inflation prévisible de 2011,
- Par une revalorisation de la prime de travail de tous les cheminots, en particulier pour les près de 40 000 agents qui n'ont pas l'équivalent du code prime 3.

Pour répondre à ces revendications, la Direction de l'entreprise doit faire évoluer la masse salariale à la hausse, et ceci, à un niveau plus important que ne le prévoit le budget 2011, budget rejeté par la CGT.

C'est pourquoi, la CGT vous rappelle qu'avec les cheminots, nous exigeons :

- De porter à 1 600€ brut le salaire minimum d'embauche,
- D'élaborer un plan de rattrapage du contentieux salarial avec comme première étape +6%,
- La revalorisation de la gratification de vacances,
- La revalorisation de la prime de travail,
- L'alignement des indemnités et allocations hiérarchisées sur le taux le plus élevé,
- La revalorisation des indemnités et gratification,
- La création d'un véritable 13ème mois,...
- Et le retour de la péréquation des pensions sur les salaires.

DOTATION BUDGETAIRE DU CER

La CGT tient aussi à remettre ici bon ordre dans les propos tenus par des Organisations Syndicales qui concernent le salaire différé des cheminots. De nombreuses allégations circulent sur le compte de la CGT et la gestion du CER et CCE, allégations empreintes d'un discours démagogique, populiste et truffé de contre-vérités. La CGT comprend qu'il est plus facile de s'en prendre à elle plutôt qu'à l'entreprise concernant le niveau et l'utilisation de la dotation des CER et du CCE, mais cela doit les renvoyer aussi à leur propre raison d'être et façon d'agir, ce qui exigera qu'elles procèdent à une profonde introspection.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes 4567 cheminots au 30 novembre 2009, soit une dotation brute en 2010 de 2 624 660 € et de 1 729 651 € nets après reversement du 34,10% au CCE. Au 30 novembre 2010, 4450 cheminots (soit 117 de moins), pour une dotation brute en 2011 de 2 584 686 € et de 1 703 308 € nets après reversement du 34,10% au CCE. Entre les deux dotations brutes c'est une perte sèche de 39 974 €, et de 26 343 € nets.

Puisque tout le monde ne semble pas avoir saisi les mécanismes de la dotation, rappelons qu'elle est répartie au prorata des effectifs dans les régions, que dénoncer les baisses massives d'emplois ne suffit pas à infléchir la politique de l'entreprise, qu'il faut à un moment donné créer les conditions d'action pour effectivement la voir changer, qu'il faut aussi assumer la présidence de la Commission/Emploi Formation du CER et éviter d'utiliser des prétextes fallacieux pour justifier d'un faux claquement de porte. Nous pouvons d'ailleurs comparer preuves à l'appui, l'action menée par ceux qui avaient initialement la responsabilité de cette Commission pour obtenir les informations relatives à l'emploi et l'action menée par la CGT depuis qu'ils ont abandonné le navire. C'était le premier point.

Deuxième point, rappelons que cette dotation est indexée sur la masse salariale dans l'entreprise et qu'effectivement la politique salariale menée par la direction de la SNCF, joyeusement accompagnée par l'immobilisme de certains n'est pas de nature à l'augmenter. Il suffit de faire le bilan de l'investissement de chacun dans la campagne de signature de la pétition unitaire salaires (à 3 OS) pour s'en convaincre. Le résultat déjà évoqué de la réunion d'hier fait valoir la nécessité d'actions plus que de vraies-fausse belles intentions.

De plus ceux qui prônent les chèques vacances, restaurants et autres bons d'achats devraient aussi expliquer politiquement, en quoi cela viendrait soulager le problème de pouvoir d'achat que rencontrent les cheminots actifs et retraités ? En quoi serait-il politiquement plus juste que leur salaire différé vienne compenser la politique drastique de réduction des coûts menée par l'entreprise et que les CER viennent se substituer à ce qui relève de la responsabilité de la SNCF ? Au contraire elle la confortait dans ses orientations et serait même capable de s'en servir pour les justifier ! Ajoutons qu'il s'agit d'un non-sens économique et social puisque la somme à attribuer à chaque cheminot serait ridiculement faible et ne compenserait en rien le contentieux salarial existant !

Troisième point. La CGT est prête à entendre tous les discours, encore faut-il qu'ils soient cohérents ! Comment peut-on à la fois tenir des discours sur les principes de solidarité, d'équité, visant à remettre en cause le principe même du système capitaliste et du repli de l'individu sur soi et prôner dans un même temps des mesures purement individualistes, marquée par le consumérisme et le tourisme marchand ? Que les mêmes nous expliquent de surcroît par quel miraculeux tour de passe-passe ils financent à la fois des Activités Sociales dignes de ce nom et tous ces chèques ?

Quatrième point. Que les détracteurs de la CGT viennent également expliquer aux personnels CE et CCE que bien qu'ils récusent toute suppression d'emploi dans leur entreprise cette revendication ne vaut pas dans leurs CE et qu'ils les remercient pour leurs bons et loyaux services. Surtout qu'ils ne manquent pas de prendre cette responsabilité ! Qu'ils l'expliquent aussi aux cheminots qui n'auront de fait plus accès aux bibliothèques, aux CLSH, aux restaurants d'entreprises, aux restaurants conventionnés, aux centres de vacances du CCE, aux fêtes enfantines, etc ...

Ce qui est véritablement inacceptable pour la CGT dans ce contexte de délation, c'est que les cheminots et le personnel CE/CCE font l'objet de manipulations purement électoralistes et qu'ils sont véritablement pris pour des pigeons, tant aux yeux de l'entreprise qu'aux yeux des délateurs.

Par sa part la CGT assume son bilan, est-ce bien le cas de tous les membres du Bureau du CER et en accepte y compris les carences et les défauts. Mais elle refuse catégoriquement d'être prise pour cible au travers d'écrits diffamatoires et mensongers. La CGT prétend à des valeurs qu'elle n'a surtout pas l'intention de renier au prétexte de faire des voix, mais sur lesquelles elle est toute disposée à échanger et débattre avec les cheminots.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CE/DP

Au sujet des élections professionnelles CE/DP du 24 mars prochain, la CGT aimerait obtenir certaines explications relatives au nombre et à la répartition dans les établissements de la région des effectifs issus d'organismes et entreprises extérieures et mis à la disposition de la SNCF.

En effet, au travers des différents protocoles électoraux effectués ces derniers jours il nous est apparu que la Direction régionale répartissait ces effectifs au prorata de leur utilisation dans les établissements. Combien d'effectifs sont concernés sur la Région ? Quelle a été la répartition de ces effectifs dans les établissements ? A quel niveau les contrats avec ces entreprises extérieures ont-ils été signés ? Sur quel texte juridique vous êtes-vous appuyé pour procéder à cette répartition ?

Deuxième chose. Comment RH/RS peut renvoyer les établissements à leur seule responsabilité concernant l'élaboration des protocoles électoraux ? L'implantation et le nombre de bureaux, leur amplitude d'ouverture, les mesures à prendre pour favoriser le vote physique, les taquets pour l'envoi du matériel de vote de correspondance, tout cela ne concerne-t-il pas la région ? Nous serions nous mépris ou les cheminots seront bien amenés à voter tant pour les DP que pour le CE placé sous votre responsabilité ?

Non contents de faire des économies sur les coûts de production souhaiteriez-vous aussi faire des économies sur la démocratie dans l'entreprise ? Y-a-t-il seulement à vos yeux un niveau acceptable de démocratie ?

A plusieurs reprises lors de ces protocoles électoraux nous nous sommes vus refuser l'élargissement de l'amplitude horaire de certains bureaux ainsi que des implantations non prévues aux projets de protocoles, mais pourtant strictement réglementaires au motif que les établissements ne disposaient pas de suffisamment d'effectifs pour tenir le jour des élections lesdits bureaux. Est-ce acceptable Monsieur Desjardin ? Non seulement les cheminots doivent subir quotidiennement les conséquences des restructurations et réorganisations qui leur sont imposées mais ils voient en plus leur droit à voter physiquement subtilisé. Et s'il ne s'agit à vos yeux que d'un simple dégât collatéral, imaginez bien qu'aux leurs et aux nôtres il s'agit d'un véritable déni de démocratie visant à influencer sur le résultat des élections et par voie de conséquences sur la politique que vous souhaitez mener dans cette entreprise.

Merci de votre attention.